



SRL ABRI EUROPE
PLACE GUY D'AREZZO, 17 BTE 4
1180 BRUXELLES
TÉL. 02/223 73 33
syndic@abrieurope.be
Num. IPI : 104494

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 07/05/2025 À 16:00

**0015 - ACP DUDEN (0832 442 320)
AVENUE VICTOR ROUSSEAU , 58
1190 BRUXELLES**

Lieu de l'assemblée : Abri Europe
Place Guy d'Arezzo, 17
1180 Bruxelles

Procès verbal

Sur convocation du syndic, SRL ABRI EUROPE, les copropriétaires de l'immeuble sus-énoncé se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire.

10 copropriétaires sur 13 totalisant 795,00 / 1 000,00 quotités (0,00 après réduction) sont présents ou valablement représentés ainsi qu'en fait foi la feuille de présence.

La séance est déclarée ouverte à 16:00 après signature de la feuille de présence.

Sont présents ou représentés :

LISTE DES RÉOLUTIONS

1. NOMINATION D'UN(E) PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE ET D'UN(E) SECRÉTAIRE

présente comme présidente de séance, le syndic se chargera du secrétariat.

Majorité absolue	Oui	795,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	795,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

2. CHOIX DES OPTIONS DANS LE DEVIS JOINT À CETTE CONVOCATION

Monsieur prend la parole pour rappeler l'histoire concernant l'ascenseur à valeur historique aux nouveaux venus dans la copropriété.

Le but de la réunion, c'est de donner des explications sur les deux options proposées dans le devis mais Monsieur Dussart explique tout d'abord les différentes phases (3) à suivre.

Ces options concernent les grillages autour de l'ascenseur.

La première option: capteurs électroniques (14.000 euros), bloque très vite.

La deuxième option est plutôt d'ordre mécanique (18.000 euros). Plus solide et ne tombera pas en panne.

L'assemblée décide de choisir l'option 2 (Nouveaux grillages noirs) et le vote est de 88% de oui.

Majorité des 2/3	Oui	700,00	88,05 %
	Non	95,00	11,95 %
	Voix exprimées	795,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.



3. FINANCEMENT : TRAVAUX PAR PHASE (3) OU EN UNE FOIS

L'assemblée décide de faire les travaux par phase mais pas d'augmenter les appels de fonds de réserve pour le moment. Le syndic va donc envoyer les appels de provisions très rapidement comme décidé lors de notre dernière AG, c'est-à-dire 5.000 euros par trimestre.

Majorité des 2/3	Oui	795,00	100,00 %
	Non	0,00	0,00 %
	Voix exprimées	795,00	-
	Abstentions	0,00	-
Oui			
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

4. RELECTURE DU PV ET SIGNATURE

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17:20.